



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**MESURES ADMINISTRATIVES MISES EN OEUVRE
A L'OCCASION DU MATCH LENS- NANTES
LE 30 AVRIL 2022 A 17H00 A LENS**

Arras, le 19 avril 2022

Le samedi 30 avril 2022 à 17h00 aura lieu, au stade Bollaert-Delelis, le match de Ligue 1 opposant les équipes de Lens et de Nantes.

En raison de l'antagonisme existant entre les supporters des deux équipes et afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, le préfet du Pas-de-Calais a décidé de prendre des mesures d'interdiction d'accès des supporters nantais au Stade Bollaert-Delelis et au centre-ville de Lens.

Le samedi 30 avril 2022, de 6h00 à 23h00, il sera interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporters du FC Nantes, ou se comportant comme tel, d'accéder au Stade Bollaert-Delelis de Lens et ses abords ainsi que de circuler ou de stationner sur la voie publique au sein de l'arrondissement de Lens dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 ci-joint.

Dans l'enceinte et aux abords du stade, dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral, sont en outre interdits la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ainsi que la possession et le transport de toutes boissons alcoolisées.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)